L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 16 MARS.

Aux habitants cotonniers.

Dans un rapport adressé par le docteur E. de Vecchi et l'officier du génie, Amici, à S. A. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce d'Egypte, au sujet de la culture du Coton-Bahmieh, ces Messieurs font les recommandations suivantes :

1o. Planter les graines à une distance de soixante-dix (70) centimètres, soit vingt-huit de nos pouces américains, les unes des autres.

2o. Ne mettre qu'une seule graine dans chaque trou.

3o. Planter loin de toute autre espèce de coton ou de gombo févi.

4o. Enfin planter dans un sol d'alluvion.

Nous croyons qu'on pourrait essayer de planter dans d'autres terrains, particulièrement dans ceux où l'on cultive le *Sea-Island*, qui, sous le rapport des graines et de la nature et de la longueur de la soie, offre la plus grande analogie avec le Coton-Bahmieh.

Nous recommandons instamment à ceux à qui l'Athénée a donné des graines de ce nouveau coton, de vouloir bien nous adresser, en temps et lieu, un rapport aussi circonstancié que possible, sur les résultats, bons ou mauvais, de leurs expériences.

Docteur ARMAND MERCIER,
Président de l'Athénée louisianais.

LE SILVER BILL.

Voici le texte du Silver Bill, tel qu'il a été amendé par le Sénat et adopté finalement par la Chambre. Il est actuellement entre les mains du Président.

Il est arrêté :

Qu'il sera frappé dans les diverses Monnaies des Etats-Unis des dollars d'argent du poids de 412½ grains Troy d'argent, comme il est pourvu dans l'acte du 18 janvier 1837, sur lesquels seront les devises et inscriptions stipulées par le dit acte, lesquelles pièces de monnaie, ainsi que tous dollars d'argent frappés auparavant par les Etats-Unis au même poids et au même titre, auront cours légal à leur valeur nominale pour toutes dettes et obligations publiques et privées, sauf quand il en aura été autrement et expressément stipulé dans le contrat. Et le secrétaire du Trésor est autorisé et invité à acheter, de temps à autre, du métal d'argent au prix du marché, pas moins de deux millions de dollars par mois, et à le faire monnayer chaque mois, aussitôt après l'achat, en dollars de ce genre. Et une somme suffisante pour exécuter cette prescription est affectée par les présentes sur tous fonds du Trésor n'ayant pas reçu une autre affectation. Et tout bénéfice ou surplus provenant du monnayage sera porté au compte du Trésor et lui sera versé, conformément aux lois existantes touchant la frappe des monnaies, pourvu que le montant d'argent employé en une fois à l'achat de ce métal d'argent, non compris la monnaie qui en résultera, n'excède pas $5,000,000, et pourvu aussi que rien dans cet acte ne puisse être interprété comme autorisant le paiement en argent de certificats de dépôt émis en vertu des prescriptions de la section 254 des statuts révisés.

Section 2.—Tous actes ou parties d'actes incompatibles avec les stipulations du présent acte sont rapportés.

Section 3.—Immédiatement après l'adoption de cet acte, le président invitera les gouvernements des pays composant l'Union latine, et telles autres nations européennes qu'il jugera convenable, à se joindre aux Etats-Unis dans une conférence pour adopter une proportion courante entre l'or et l'argent, afin d'établir sur une base internationale l'usage de monnaie bi-métallique et d'assurer la fixité de valeur relative entre ces métaux; la dite conférence devant se tenir en tel lieu d'Europe ou des Etats-Unis, et à telle époque dans le délai de six mois, qui pourront être mutuellement agréés par les chefs du pouvoir exécutif des gouvernements y participant, après que les gouvernements invités, ou trois d'entre eux auront signifié leur consentement à y participer. Le président devra avec le consentement du sénat, nommer trois commissaires qui assisteront à la dite conférence au nom des Etats-Unis, et qui rapporteront ses actes au président, qui les transmettra au congrès. Les dits commissaires recevront chacun la somme de $2,500, plus leurs dépenses raisonnables, à approuver par le secrétaire d'Etat, et le montant nécessaire pour payer cette compensation et ces dépenses est affecté par les présentes sur tous fonds du Trésor n'ayant pas reçu une autre destination.

Section 4.—Tout détenteur de monnaie autorisée par l'acte pourra la déposer au Trésorier ou à tout sous-trésorier des Etats-Unis, par sommes non inférieures à $10, et en recevra des certificats non au dessous de $10 chacun, correspondant avec les dénominations des notes des Etats-Unis. La monnaie déposée ou représentant les certificats sera gardée au Trésor pour payer ces certificats sur demande. Les dits certificats seront reçus pour droits de douane, taxes et toutes dettes publiques, et quand ils auront ainsi été reçus ils pourront être émis à nouveau.

Les droits proposés sur les vins.

Voici d'après le projet de bill du tarif, quels seraient les droits sur les vins et liqueurs

Sur tous les vins non mousseux importés en barriques ne contenant pas plus de 21 pour cent d'alcool, et évalués à 40 cents par gallon au plus,—vingt-cinq cents par gallon; pour ceux évalués à plus de 40 cents mais pas au dessus d'un dollar par gallon—soixante cents par gallon; au-dessus d'un dollar par gallon—un dollar cinquante cents par gallon. Les vins de toute espèce importés en bouteilles, et non autrement taxés, seront sujets à un droit de cent pour cent ad valorem; pourvu que tout vin importé contenant plus de 24 pour cent d'alcool soit confisqué au profit des Etats-Unis; pourvu aussi qu'il soit alloué cinq pour cent et pas plus sur tous vins, liqueurs, cordiaux et esprits distillés fermentant, en bouteilles, à déduire de la quantité portée sur la facture à la place de la casse.

Le champagne et les autres vins mousseux en bouteilles, contenant chacun pas plus de un "quart" et plus de une pinte—six dollars par douzaine de bouteilles; contenant pas plus d'une pinte chacune et plus d'une demi-pinte—trois dollars par douzaine; contenant une demi-pinte chacune ou moins—un dollar cinquante cents par douzaine; et en bouteilles contenant plus d'un "quart" chacune, il sera payé en sus des six dollars par gallon sur la quantité excédant un "quart" par bouteille. Mais toutes liqueurs contenant plus de 24 pour cent d'alcool qui seront entrées sous le nom de vins seront confisquées au profit des Etats-Unis.

Les eaux-de-vie et autres esprits manufacturés ou distillés avec des grains ou autres matériaux et non autrement tarifiés—deux dollars par gallon.

Sur tous les composés ou préparations dans lesquels les esprits distillés entrent comme élément de la valeur principale, il sera levé un droit qui ne sera pas moindre que celui imposé sur les esprits distillés.

Les cordiaux, les liqueurs, arrack, absinthe, kirsh, ratafia et autres breuvages spiritueux semblables ou amers contenant de l'esprit et non autrement tarifiés—deux dollars par gallon de preuve.

Aucun taux ou droit moindre ne sera levé, collecté et payé sur les eaux de vie, esprits et autres breuvages spiritueux que ceux fixés par la loi pour la classe première preuve, mais ce droit sera accru en proportion de l'excédant de force au-dessus de la première preuve; et les eaux de vie, esprits ou autres breuvages spiritueux au-dessous de la première preuve ne paieront pas un droit moindre que 50 p. 0/0 ad valorem; et toutes les imitations d'eau-de-vie ou d'esprits, ou de vins importés sous quelque nom que ce soit, seront soumis aux droits les plus élevés prescrits pour les articles véritables, et dans aucun cas le droit ne sera au-dessous de un dollar par gallon.

L'ale, le porter, la bière en bouteilles, trente cinq cents par gallon; autrement qu'en bouteille vingt cinq cents par gallon.

Vermouth, le même droit que les vins du même coût.

Fusil oil (vitriol) ou alcool amylique deux dollars par gallon.

Ouverture de la Pharmacie
HOMŒOPATHIQUE
DE
BŒRICKE & TAFEL.

Cette pharmacie vient d'être ouverte au No. 130 de la rue du Canal, Nile Orléans.

ELLE est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boites de remèdes à l'usage des familles, ainsi que les ouvrages en français, en anglais et en allemand.

PRIX DE NEW YORK.

6 déc—1 an—s 1-3

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE — O. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverp[illegible] et Bordeaux.

1—77—1an

VERITABLES
CHAUSSURES PARISIENNES.

Le SOUSSIGNÉ est en mesure d'offrir dorénavant à sa clientèle et au public en général de VÉRITABLES CHAUSSURES PARISIENNES, faites sur mesures prises ici, et confectionnées à Paris, à un rabais d'un tiers par le prix habituel des chaussures faites sur place.

Il se propose de partir pour France dans un court délai, et il certifie que les dames qui ont pu apprécier la finesse, l'élégance et le bon goût des chaussures faites à Paris, par elles, pourront satisfaire [illegible].

J'ai chargé [illegible] des commandes [illegible].

COURRIVAU,
[illegible] rue Royale.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

Engagement de l'artiste distinguée
ROSE EYTINGE,
qui paraîtra Dimanche, 10 mars, Lundi, Mardi, Mercredi en matinée et le soir, comme
COMTESSE CHANDOCE
—DANS—
LED ASTRAY.
Jeudi, dans son rôle original de—
Miss MULTON.
Vendredi, bénéfice de ROSE EYTINGE, dans le rôle de Lady Macbeth.
Samedi, à midi, — Grande Matinée.
Dimanche—ROSE EYTINGE.
Lundi, 18—ANTOINE ET CLEOPATRE.

JARDIN WENGER.

Anciens Nos. 11 et 13 de la rue Bourbon.
E. WENGER, PROPRIETAIRE.

L'ETABLISSEMENT vient d'être [illegible] c'est aujourd'hui le PLUS BEAU DU SUD. Le public a pu en admirer les fresques et les autres ornements ce samedi, 18 du courant, trois heures du soir.

Il s'y trouve constamment un grand nombre de journaux européens et américains.

Il y a trois jardins et entrées distinctes, pour les dames et les familles.

Le plus grand orchestrion du monde exécute des airs de 11 heures du matin à minuit.

LE LAGER BEER MILWAUKEE de Philip Best à cinq cents le verre. 19 oct—6m

AUX DAMES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES Dames de la Nouvelle-Orléans sont invitées à venir examiner une excellente Machine à Piquer. Avec cette machine on économise le temps et l'étoffe; elle exécute toute espèce de pique dans la plus grande perfection et avec une grande rapidité. Elle se vend $3.50 et on en enseigne le fonctionnement. Je m'occupe exclusivement de ce genre de travail. Plissage fait sur commande.

MME M. E. ROGERS,
Agent Général, 293 Carondelet,
Entre Julia et St-Joseph.

17 fév—1mois—D'm Mar Jeu

A vendre ou à louer,

Pour cause de retrait des affaires.

Le fonds, le mobilier, les installations et la clientèle de la célèbre "CONFISERIE-RESTAURANT RICHELIEU."

Avec la grande bâtisse en briques et à 4 étages, connue, jadis, sous le nom de

"FLORENCE HOUSE,"

située au No 174 de la rue du Camp. On peut les acheter, ou les louer pour plusieurs années, à des conditions favorables. Le quartier est central et considéré comme un des meilleurs pour ce genre de commerce. L'établissement a une grande clientèle et offre une fortune certaine à une personne entreprenante. Le propriétaire, après l'avoir dirigé, depuis 1873, se retire [illegible].

Pour les conditions et plus de détails, s'adresser à

C. E. GIRARDEY,
No 21 de la rue du Camp.

1er mars—3mem—6'j

MOULINS A FARINE
de la Nouvelle-Orléans.

Webster&Dillingham

Aux Nos 82 et 84 de la rue Peters,
22 et 24 de la rue du Commerce,

Fabricants des premières qualités de FARINE par le nouveau procédé, spécialement pour le Commerce de la Ville et l'Exportation.

On trouvera chez eux, constamment, la FARINE GRAHAM qui s'y fait tous les jours.

Du son frais, des shorts frais, les céréales pour navires, et les offre aux plus bas prix du marché.

Ils livrent la farine dans toutes les parties de la ville. 23 déc—6m

PEOPLE'S LOAN OFFICE,

(Bureau de Prêts sur gages)
Coin des rues Royale et Conti.
ARGENT A PRETER
SUR DES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.
Aux taux les plus réduits en ville.
Aussi, toutes sortes d'objets non-rachetés à vendre
A TRES BAS PRIX.

17janv—6m

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER

17.........RUE BARONNE.........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

20janv—1an

JULIEN SAGET,
Armurier, No 198 rue de Chartres,

A l'honneur de prévenir ses clients et les amateurs en général, qu'il vient de recevoir par le navire LACONIA, tant de sa fabrique que des meilleures maisons de Paris, un assortiment complet de toutes sortes d'armes, de munitions de chasse, revolvers de tous systèmes, carabines Montéchristo, cheminées de sa marque, etc. Les [illegible] derniers modèles, sera vendu à prix réduit à cause du retard de l'envoi et de l'époque avancée de la saison. Il se charge de toute commande de fusils fins que l'on désirera.

16déc—1m

J. VERGNOLE.

[illegible] Decatur.........66

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. [illegible]ZURA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vignes A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs pour [illegible].

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissant sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et hygiénique. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE

9 déc 77—1an — Près [illegible], Nlle-Orléans

LAURENT LACASSAGNE.
Marchand - Commissionnaire et
Importateur de Vins et Liqueurs.

9.............RUE DECATUR.............9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac F. [illegible] Gabriel [illegible] & Cie de Cognac, et [illegible] Bénédictine de [illegible]. 1 [illegible] 77—1an

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
—Et—
Importateur de Draps français, de Cachemires, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles au No [illegible] de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se livre au véritable choix de toute espèce de nouveautés [illegible]. Il vient de recevoir [illegible] des étoffes les plus variées et des plus vantées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. Mr. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

13 nov—1an

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,

121..........RUE DU CANAL..........121
(Bâtisse Touro.)

UNE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCEDE CARBON, DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi.

Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.

[illegible]

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, [illegible]. Il vous dira le meilleure place où vous aurez le plus [illegible], et il donne des conseils dans vos affaires. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la date de chacun. Par sympathie il peut guérir des maux de famille et les maladies incurables abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies nerveuses, douleurs et rhumatismes, etc. Il donne les meilleures adresses de France.—Office, 113, rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, du midi à 4 heures. 26 mars—77—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
[illegible] rue du Canal
OFFICIERS:

[illegible]

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC,
[illegible] Passage de la Bourse [illegible]

Les plus grande [illegible] titres et [illegible] charge [illegible]. 7 Oct—1 an

AVIS.

J'AI l'honneur de prévenir le public, que je continuerai [illegible].

MADAME JACQUES MARC.
No 21 rue Orléans, entre Bourbon et Dauphine.
26 mars—6m

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

Samedi, 16 mars, en matinée et le soir, dernières représentations de
DAVY CROCKETT.
Dimanche, 17 mars,
Mr MAYO,
Dans le rôle de Badger, du drame local intitulé, les Rues de New York. 16 mars—

Pour Cause de Départ.

LIQUIDATION DU STOCK

E. DELISLE & CO.,
32, Rue de la Douane.

NOUS prévenons le public, qu'à partir de ce jour, nous vendrons à des prix extraordinairement réduits, tout notre beau stock de Marchandises assorties des premières manufactures d'Europe. 24 fév—1 mois—Dim Mer Ven

Dépôt central de Vaccin Animal

VACCINATION directement du pis de la vache, tous les jours, au Bureau de Santé, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

16 fév—1m — DR. J. DE SAYAS

Manufacture de Saucisses.
Usine à vapeur du Sud.

76.............CHARTRES.............76

SAUCISSES de la Louisiane de première qualité préparées tous les jours et parfaitement fraîches. Aussi, Saucissons importés de toutes les qualités jusqu'aux plus fines. Toutes les commandes seront remplies avec la plus grande exactitude. S'adresser à

1869v—1m — WM. TAMME, Agent.

Malakoff Bitters,
PATENTE EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant.

6.............RUE CONTI.............

Ce Cordial, agréable et très savoureux est le stimulant le plus sain, que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un stimulant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif—c'est aussi un dépuratif excellent

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général et autres désordres bilieux; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation [illegible] et [illegible] pour l'abus des médicaments, et les affections de cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage de cordial pour les personnes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la Tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

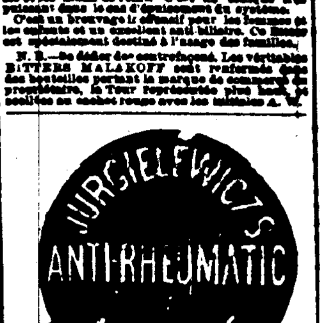

C'est une préparation qui guérit sûrement des rhumatismes, de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies qui ont leur source dans l'impureté du sang.

Le contenu de la première bouteille n'a jamais manqué de soulager dans les cas les plus graves. Si le malade n'est pas soulagé après une ou deux bouteilles, il peut affirmer qu'il n'est pas affecté d'une des maladies mentionnées plus haut, il est inutile qu'il continue plus longtemps à prendre le remède. Sans avoir été annoncé grâce à ses vertus seulement, ce mélange s'est fait une grande réputation dans tout le Sud. La plupart des premiers médecins le recommandent. On le trouvera chez les principaux pharmaciens.

Le prix de la bouteille est de $1.50.

FERSLEW & CO, propriétaires,
P. O. Box 1[illegible], Nlle-Orléans
[illegible] LYONS,
Marchand de Capa.

17 nov—1an

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de grocerie et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

20sept—1an

L'EPILEPSIE.

Guérison permanente, au bout d'un mois par les célèbres poudres du Dr. Goulard.

AFIN de convaincre les malades de l'efficacité de ces poudres, nous leur en enverrons une boîte, franco de port. Le Dr. Goulard étant le seul médecin qui ait jamais fait une spécialité de cette maladie, et, comme nous savons que des milliers de personnes ont été [illegible] par ces poudres, nous garantissons une "GUERISON PERMANENTE, NOUS REMBOURSONS INVARIABLEMENT TOUT L'ARGENT qui AURAIT été dépensé, lorsque le malade n'aura pas obtenu une guérison permanente.

Prix d'une grande boîte, $3.00, ou 4 boîtes pour $10.00, envoyé par la malle, dans toutes les parties des Etats-Unis et du Canada, ou, par le C. O. D.

ASH & ROBBINS,
360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

LA CONSOMPTION,
Guérison positive.

Ceux qui, atteints d'affections pulmonaires, souhaitent la guérison, devraient faire l'essai des CÉLÈBRES POUDRES DU Dr. KISSNER. Ce sont les seuls remèdes connus de la CONSOMPTION, contre les MAUX DE GORGE et les MALADIES DES POUMONS. Nous avons tellement persuadés des vertus de ces poudres que nous en expédierons aux malades, UNE BOITE, FRANCO DE PORT.

Nous n'en réclamerons le prix que quand le malade sera parfaitement convaincu qu'il a trouvé la guérison. Si vous tenez à votre existence, essayez à ces POUDRES sans retard.

Prix, une grande boîte, $3.00. Expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis et du Canada.

ASH & ROBBINS,
360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

[illegible]—1an

BOIS! BOIS!
De toutes sortes.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. P. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des voiliers. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No [illegible] rue Poeyfarre, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi, au coin de la Promenade Occidentale et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 125. S'adresser par la poste, Lock box 1600.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde, [illegible]
Bois de frêne, do [illegible]
Chêne et frêne mêlés do [illegible]

Stumpage libéral fait aux marchands [illegible] en bois [illegible].

14 déc—6m

L'Union Française.

LE CONSEIL DE DIRECTION croit devoir faire savoir que la gérance d'Angleterre, Guénin, qui avait été [illegible] [illegible] pour cette année [illegible].

[illegible] au Bureau de la Société, rue St. Louis No 9.

Par ordre de la Direction.
H. SALOMON,
[illegible] Secrétaire-Trésorier.

5 mars—2mam sa 16 [illegible]—DMarJ

[illegible] Compagnie [illegible] du Sud pour la [illegible] [illegible].

L'Exterminateur de N. JENKINS.

DES centaines de [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible].

[illegible]

N. JENKINS & CO., Propriétaires,
[illegible] Nlle-Orléans, Lo.

8 mars—1 mois D Mar J

CHAS. E. KELLS
—DE—
M. WIRT.

[illegible]
No. 13 rue Dauphine, [illegible] près du coin de la rue du Canal.

Reproduction de [illegible].

Pose de peinture artificielle.

[illegible]

Changement de Domicile.

G. ROUYER,
Galvaniseur, Bijoutier, Horloger, Opticien
Ancien coin Chartres et Conti No. 20.

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il vient de recevoir [illegible] [illegible] des marchandises, qui viennent d'être choisies par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, se trouvent tels que [illegible] montres, [illegible], pendules, lunettes, etc.

M. G. Rouyer se charge comme par le passé de toutes espèces de réparations de montres, bijoux, pendules, lunettes, orfèvrerie, etc. Réparations de [illegible] d'orfèvrerie.

SPECIALITE pour la vente, la dorure de tout en ARGENT FRANÇAIS et en ALFENIDE, dito pour les [illegible], pince-nez, [illegible], cuillères, [illegible].

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez. 23 jan—D M J—3m

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle M. FITZGERALD, a repris le cours de ses classes [illegible] [illegible], [illegible] élèves internes et externes, qui peuvent suivre, dans son ensemble, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun [illegible].

Le plan des études embrasse toutes les branches, l'enseignement primaire jusqu'aux plus élevées, [illegible], la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions s'adresser à l'Institution, [illegible] rue Bayou, près Claiborne. KINDERGARTEN pour petites filles et petits garçons.

28 fév—1m

Formation de Société.

Nouvelle-Orléans, 1er Février 1877.

JE me suis aujourd'hui associé à la maison JOS. WALTON & Cie, de Pittsburgh, Penn. sous la raison sociale de A. LAMBERT & Cie, dans le but de faire le commerce de charbon en gros et en détail, au No 69 de la rue Carondelet.

Nous sommes prêts à livrer du charbon aux planteurs, par bateaux, barges, ou parties de barges, et à fournir aux steamers, bateaux, manufactures, presses à coton et familles, les meilleures qualités de charbon Pittsburg, Cannel et Anthracite aux plus bas prix du marché.

M. S. M. BOYD est attaché à la nouvelle maison, et sera prêt comme toujours à servir ses amis et ses clients.

A. LAMBERT,
JOS. WALTON & Cie.

20 fév—1m

Connaissez votre destinée!

MME LOUDON, clairvoyante anglaise—célèbre dans le monde entier, vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans. Elle surpasse toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Les mystères leur sont révélés, elle est une des merveilles de l'univers. Elle a donné des milliers de [illegible] [illegible].

Elle met un terme aux querelles de familles, réunit les amoureux, fait disparaître les influences nuisibles, fait les mariages, décrit le futur mari ou la future femme, donne les noms, les âges, la date du mariage. Ses conseils sont infaillibles dans les affaires de [illegible], dans le cas de [illegible] de propriétés, de [illegible], etc. Elle guérit, sans remèdes, de l'ivrognerie et de toutes les autres maladies.

Au No 166 rue St. Louis, coin Rampart.
12 déc—6m

CHANGEMENT DE MAGASIN
Pour cause d'agrandissement et de perfectionnement.

PREMIERE MANUFACTURE A LA VAPEUR AU SUD.

No. 156 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse.

PIERRE PAVIA,
(BREVETE ET MEDAILLE)

CHAUSSURES A VIS, en tous genres, garanties INDEVISSABLES, et confectionnées avec [illegible] nouvelles machines. Spécialité en CHAUSSURES DE CHASSE. Ressemelage à toute épreuve, prix très modérés. Vente en gros et en détail, et prompte exécution des commandes.

Messieurs, les marchands des villes et des campagnes, s'adresser à la manufacture PAVIA, trouveront de grands bénéfices [illegible].

Le public est averti de ne pas confondre PIERRE PAVIA avec les IMITATIONS, quelques journaux ayant paru faire à Pavia, comme que [illegible], et par conséquent, [illegible]. [illegible] PAVIA ne peut redouter aucune concurrence, elle le prouve par son succès constant, par l'agrandissement de sa nouvelle installation, et, par conséquent, de son [illegible]. 9 nov 77—1an

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et de petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 6 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
Directeur.

12 jan—1an

Etat de situation semi-annuel
—DU—
LOUISIANA NATIONAL BANK
De la NOUVELLE-ORLEANS,
A LA CLOTURE DES AFFAIRES
du 31 décembre 1877.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$1,874,7[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Autres bons	[illegible]
Local de la banque et autres propriétés foncières	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers	[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat	[illegible]
Dû par des agents de réserve	[illegible]
Billets légal tender et billets de banques nationales	[illegible]
Petite monnaie	[illegible]
Espèces—or	[illegible]
argent	[illegible]
Chèques pour le Clearing-House	[illegible]

PASSIF.

Capital	$1,000,000
Surplus	[illegible]
Montant net des profits non partagés	[illegible]
Billets en circulation	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers	[illegible]
Dividende non payé	[illegible]

janv—27 — A. LURIA, Caissier.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 16 Mars 1878. OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Bourgeois Charles	Lienser Jules
[illegible]	Maurice C
Barwood Ned	Mercy D
Bourlaud Alfred	Martine Jean Pierre
Champon Etienne	Moreau Gaetano
[illegible]	Moses Mose
De Trigo Ma	Nino Vincenzo
Dominguez B J	Mendel Mose
Dubois Pierre	[illegible] Giovanni
Dupont François	Quentin Irène
[illegible]	[illegible]
Familiare Gutierrez	[illegible] Gabriel
Garcia Antoine	Sandra J [illegible]
Gorbano Fernando	[illegible] William
Guichard Mose	[illegible] Joseph
Jaunin Auguste	[illegible] Baptiste
Kanis Albert	Vito Geo [illegible]
Labenan Op & Co	Vignolas Justin

LISTE DES DAMES.

Bordeboure Laurent madame
Del Trigo Leonie mademoiselle
[illegible]
L'Heureux [illegible] mademoiselle
Lestrade M madame
Labenan V H madame
[illegible] Cécile
Porter Vve madame

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

Rapport sur l'état de situation
—DE—
NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
(Institution d'épargne de la Nlle-Orléans,)
A la clôture des affaires du [illegible] 1877.

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

A. DUBUCLET.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

[illegible]
VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.
Bureau No 58 rue du Canal.

Nlle Orléans, 1er janvier 1878.

CONFORMEMENT aux prescriptions de sa charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1877.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1877.

[illegible]

L'état précédent est une copie exacte et sincère des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 15e jour de janvier 1878.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le [illegible] jour de janvier 1878, après [illegible] le de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, [illegible] dans les profits nets de l'année et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de [illegible] pour cent, à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1877. Le dit dividende sera payé à dater de lundi, 21 janvier 1878.

—DIRECTEURS—

R. J. HART,	JESSE S. FLOWER,
HENRY RENSHAW,	J. WEIS,
HUGH WILSON,	R. W. TAYLOR,
R. RISCOE,	J. G. MORRIS,
A. BALDWIN,	JAMES I. DAY,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	HENRY CLAPP,
JNO. G. GAINES,	B. A. CHAFFRAIX,
J. L. HARRIS,	T. L. AIREY,
L. ALCUS,	R. B. CRAIG,
SCOTT McGEHEE,	SAM'L BOYD,
B. FATJO,	JNO. S. GROVES.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL. 1877.

Le Conseil d'administration a l'honneur de soumettre à MM. les sociétaires le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de finir (31 octobre 1877).

COMITE DE FINANCES, RAPPORT DU TRESORIER.

[illegible]

CAISSE DE BIENFAISANCE.

[illegible]

RAPPORT DU COMITE D'ADMISSION.

[illegible]

RAPPORT DU COMITE DE SECOURS.

[illegible]

SERVICE MEDICAL.

Le Dr J. Tessier, médecin de l'Asile, a soigné 183 sociétaires qui y ont séjourné 3[illegible] journées [illegible].

Le Dr B. de Roaldès, chargé du service de la partie supérieure de la ville a donné ses soins à [illegible] visites.

Le Dr E. Faget, ayant charge de la partie inférieure de la ville a soigné [illegible] malades et fait [illegible] visites.

[illegible]

J. SCHWEN[illegible]

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

("Secours et Veuvage.")
Pour l'année expirée le 29 décembre 1877

[illegible]

ACTIF DE LA SOCIETE.

[illegible]

PASSIF : "AUCUN."

[illegible]

OFFICIERS
Président honoraire, Théodore Fenet.
Pour l'année 1878.

[illegible]

DIRECTEURS :

[illegible]

Par ordre du Conseil d'Administration,
PAUL [illegible],
Président.

F. D. [illegible], Secrétaire.

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nouvelle-Orléans.)

BUREAUX No. 16, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

HENRY [illegible], Président.
JOHN WILSON, Vice-Président.
P. M. [illegible], Secrétaire.

Signé, assermenté, par devant moi, à la Nlle-Orléans, ce 29 janvier 1878.

[illegible], Notaire.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable aux DEMANDES; un autre dividende de [illegible] pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 29 juin 1877, au compte de la Compagnie [illegible] de 25 pour cent en [illegible] le [illegible] [illegible].

P. M. [illegible], Secrétaire.

Etat de situation
—DU—
NEW-ORLEANS CANAL AND BANKING COMPANY,

A la Nlle-Orléans, pour l'Etat de la Louisiane
[illegible] la clôture des affaires du Samedi, 29 Décembre 1877.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Nous, soussignés, de New Orleans Canal and Banking Company, jurons solennellement que nous croyons exact le tableau qui précède.

[illegible], Caissier.

CHAS. MACREADY, } Directeurs.
R. J. HART, }

[illegible]

ETAT DE SITUATION
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane

CAPITAL ACTIF.
A la clôture des affaires du 31 Janvier

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

[illegible] — JAS. J. [illegible], Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON

Beurre, Jambons, Alun, Cirage,

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur.—[illegible] SAMEDI, 16 mars 1878, à 10 heures du matin, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins.

41 fréquins beurre, 18 tierçons jambons, 8 barils alun en poudre, 100 douzaines cirage de Mars [illegible].

Conditions—comptant. 16 mars—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

RESIDENCE AGREABLE DANS UN QUARTIER CENTRAL ET TERRAINS TRES BIEN SITUES POUR BATIR.—

La belle maison en briques à deux étages No 67 rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale, près de la Cathédrale.—Deux terrains de choix pour bâtir, rue de l'Esplanade, entre Rocheblave et Dorgenois, entre les résidences deMM. Dunbar et Brierre. Terre de valeur (un îlot) touchant aux Casernes des Etats Unis et près des abattoirs.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 21 de la rue du Camp. Le SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'encan St. [illegible], il sera vendu aux enchères, du consentement des parties, les propriétés ci-après décrites:

1o. La belle maison en briques à deux étages, située dans un quartier central et venant d'être réparée, désignée par le No 67 rue St-Pierre, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Royale et Bourbon. L'édifice du fond est à trois étages, cour pavée, ayant gaz, cave près d'eau, etc. La propriété est très agréable, comme résidence pour une famille ou pour un hôtel [illegible]. Elle est louée sous bail, jusqu'au 1er juillet, à raison de [illegible] par mois.

2o. L'emplacement de choix, excellent pour bâtir, comprenant deux grands terrains, chacun d'environ 30 pieds, rue de l'Esplanade et Chemin du Bayou, sur environ [illegible] pieds de profondeur. Il sont situés dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Dorgenois et Rocheblave. Le voisinage est une des plus charmante de la ville. Les terrains sont plantés de beaux arbres, il y en a aussi sur le trottoir.

3o. Cet îlot de terre touchant au côté inférieur des Casernes et près des Abattoirs borné par les Casernes, les rues Anglais, Bienvenu et Delery, divisé en 12 terrains. Le dit îlot est une partie de la propriété Lessops. Pour les dimensions, voir les plans à la vente.

Conditions: La moitié ou le tiers comptant, le reste à 1 ou à 1 et 2 ans, au choix de l'acquéreur, en billets garantis solidairement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses ordinaires de 8 pour cent par l'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat et transfert de polices d'assurance. L'acquéreur devra acquitter en payement les taxes dues et recouvrables en 1878, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 mars—16, 17, 23 jusqu'au 30 mars.

Résidence de famille avec grand terrain No 322, Chemin du Bayou, entre Romain et Prieur.

Maisonnette No 135 rue Prieur, entre Ste-Anne et Dumaine.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 48 rue Royale—SAMEDI, 16 mars, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE—

1o. Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros 4 et 5 dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Quartier, Prieur, Romain et Hôpital; le No 4 mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue du Quartier et le Chemin du Bayou sur une profondeur irrégulière de 122 pieds. Le No 5 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou et du la rue Quartier sur une profondeur de 129 pieds 7 lignes entre lignes parallèles. Sur les Nos 4 et 5, il y a une maison contenant quatre chambres au rez-de-chaussée, hall sur le côté, quatre chambres dans l'attique, cuisine, écuries, hangar, citerne, etc. La maison porte le No 322 chemin du Bayou.

2o. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Prieur, Romain, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 122 pieds. Les améliorations consistent en une maisonnette ayant 4 chambres, hall sur le côté, cuisine et 2 chambres, etc. Portant le No 135 rue Prieur.

Termes et Conditions—Un demi comptant, la balance à un crédit de un et deux ans pour billets avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraire d'avocat, en cas d'acquéreur [illegible], et le transfert des polices et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus de [illegible] un dépôt de [illegible] au moment de la vente. Acte de vente par devant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

16mars—

Pour satisfaire un billet hypothécaire. Bonne maison No 385, rue Craps, entre Bagatelle et Union.

PAR P. J. SPEAR, encanteur—Bureau 48 rue Royale, SAMEDI, 16 février à midi, il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Union, Bagatelle et Amour. Le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Craps, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces [illegible]. Les améliorations consistent en une bonne maison ayant 3 chambres au rez-de-chaussée, grande chambre et 2 cabinets dans l'attique, cuisine de 4 chambres, hangar, etc. La maison porte le numéro 385 rue Craps.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et de deux ans avec billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 p0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause habituelle de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert des polices d'assurance, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 p0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Oscar Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars—

Avis aux contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les propriétaires. On sait que les délais accordés par la loi aux contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes de 1877 expirent le premier de mars prochain. Le soussigné réglera également toutes les taxes d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera aussi de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les biens sont sujets aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
No 21 Passage de la Bourse.

LOUIS QUEYROUZE — OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
[illegible] — Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle DU PELICAN

Pour l'année expirée le 14 janvier 1878.

Rapport du secrétaire.

ETAT DE LA SOCIETE LE 8 JANVIER 1877.

Membres actifs			[illegible]
do	honoraires		11
Admissions, membres actifs			26
do	do	honoraires	1
Expulsions,	do	actifs	10
Décès,	do	actifs	6
Expulsions,	do	honoraires	1

Etat actuel de la société.

Membres actifs	[illegible]
do honoraires	11

Rapport du comité de secours.

[illegible]

Rapport du secrétaire des Finances.

[illegible]

Rapport condensé au Trésorier.

[illegible]

Actif de la Société.

[illegible]

Passif "AUCUN"

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT,
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING,
Secrétaire, FRANK LEEFE,
Secrétaire de Finance, ELIE AMBERT,
Trésorier, GEO. B. FORSTALL,
Grand Marshall, CHAS. T. SOULIAT.

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE.......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1877.

[illegible]

Dividende payé sur les actions, dix pour cent [illegible].

[illegible] No 50 de la rue du Camp.

JAS. I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1878.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	HENRY CLAPP,
HUGH WILSON,	B. A. CHAFFRAIX,
R. RISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS. MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. B. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	R. B. CRAIG,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	[illegible]
B. FATJO,	SAM'L BOYD.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente volontaire pour payer les hypothèques.

Maison double rue Orléans entre Romain et Prieur.

Maison coin Prieur et Hôpital.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No [illegible] Royale, entre Bienville et Conti—SAMEDI, 16 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane,

1o. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Romain et Prieur, désigné par la lettre A, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 62 pieds.

2o. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No [illegible] dans l'îlet borné par les rues Prieur, Hôpital, Romain et Quartier, mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur et de face sur la rue Prieur 118 pieds 4 pouces et 3 lignes, formant l'encoignure Prieur et Hôpital.

Termes et conditions: moitié comptant sur adjudication, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque et privilège de vendeur avec 8 p0/0 d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, assurance et transfert des polices, la clause de 5 p0/0 pour honoraires d'avocat, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur versera en sus du montant de l'adjudication les taxes exigibles en 1878.

Actes devant par devant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 mars—

Vente pour opérer un partage.—Maison à deux corps de logis No 261, rue Ursulines, entre Marais et Tremé.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, 48 rue Royale—SAMEDI, 16 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour opérer un partage,—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Royale, Marais et Tremé, mesurant 31 pieds français, face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 1 [illegible] pieds plus ou moins. Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis, portant le No 261, rue des Ursulines.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes exigibles en 1877, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente par devant W. W. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. 16 mars—

POUR CAUSE DE DEPART.

LA "TERRE PENISTON" COMPRENANT 27 ILETS DE TERRES.

EN LOTS AU GRÉ DES ACHETEURS,

SITUÉE DANS LE
LE SIXIÈME DISTRICT.

ATTENTION, SPECULATEURS, JARDINIERS, LAITIERS ET AUTRES!

VENTE POSITIVE ET STRICTEMENT SANS LIMITE.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 48 de la rue Royale.—

MERCREDI, 20 mars, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal, SANS LIMITE AUCUNE, POUR CAUSE DE DEPART:

1. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre cent soixante, borné par les rues Bouchon, Peniston, Dryades et General Taylor, mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Bouchon, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds.

2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre cent soixante six, borné par les rues Dryades, Peniston, Bouchon et General Taylor, mesurant trois cent pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de trois cents pieds.

3. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quatre cent soixante-dix, borné par les rues St. Denis, Dryades, Amelia et Peniston, mesurant deux cent trente pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-dix pieds.

4. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Six-ième District de cette ville dans l'îlet numéro cinq cent dix, borné par les rues St-Patrick, St Denis, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue St-Patrick, sur une profondeur de deux cent pieds.

5. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent six, borné par les rues St-Patrick, St Denis, Peniston et Amelia, mesurant deux cent pieds de face à la rue St-Patrick, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt quinze pieds.

6. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quinze, borné par les rues St-Patrick, St David, Amelia et Peniston, mesurant cent quatre-vingt six-sept pieds de face à la rue St David, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt quinze pieds.

7. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent seize, borné par les rues St-David, St-Patrick, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt, quinze pieds de face à la rue St-David, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

8. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quarante-neuf, borné par les rues Green, St-David, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-douze pieds de face à la rue St-David, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

9. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent cinquante, borné par les rues Green, St-David, Peniston et Amelia, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue St-David, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-quinze pieds.

10. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent cinquante-huit, borné par les rues St-George, Green, Peniston et Amelia, mesurant cent quatre-vingt deux pieds de face à la rue St-George, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

11. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent cinquante-neuf, borné par les rues St-George, Green, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds de face à la rue St-George, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

12. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt-[illegible], borné par les rues Long, St George, General Taylor et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-[illegible] pieds de face à la rue Long sur une profondeur de trois cent deux pieds.

13. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt dix, borné par les rues Long, St. George, Amelia et Peniston, mesurant cent quatre-vingt neuf pieds de face à la rue Long sur une profondeur de trois cent deux pieds.

14. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt-dix-sept, borné par les rues Breton, Long, Amelia et Peniston, mesurant cent trente-huit pieds de face à la rue Breton sur une profondeur de trois cent deux pieds.

15. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Breton, Long, Peniston et General Taylor, mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Breton sur une profondeur de trois cent deux pieds.

16. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent vingt-sept, borné par les rues Arcadia, Breton, General Taylor et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Arcadia sur une profondeur de trois cent deux pieds.

17. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent vingt-huit, borné par les rues Arcadia, Breton, Amelia et Peniston mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Arcadia, sur trois cent deux pieds de profondeur.

18. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet six cent trente-quatre, borné par les rues Clara, Arcadia, Amelia et Peniston mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

19. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro six cent trente-cinq, borné par les rues Clara, Arcadia, General Taylor et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de trois cent deux pieds.

20. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent soixante et un, borné par les rues Martin, Clara, General Taylor et Peniston.

21. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent soixante-deux, borné par les rues Martin, Clara, Dauphine et Peniston, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds de face à la rue Martin sur trois cent pieds de profondeur.

22. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent soixante-sept, borné par les rues Claiborne, Martin, Dauphine et Peniston.

23. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent soixante-huit, borné par les rues Claiborne, Martin, General Taylor et Peniston.

24. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent quatre-vingt-six-sept, borné par les rues Derbigny, Claiborne, General Taylor et Dauphine.

25. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro sept cent vingt-trois, borné par les rues Prieur, Roman, General Taylor et Dauphine.

26. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro sept cent vingt-quatre, borné par les rues Galvez, Prieur, General Taylor et Dauphine.

27. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro sept cent deux, borné par les rues Roman, Derbigny, General Taylor et Dauphine.

Conditions.—La moitié ou un tiers comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, au gré des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt [illegible], de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de non aliénation, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, dans le cas de procédures à instituer pour le recouvrement du paiement des dits billets, en tout ou en partie, et tout les autres clauses habituelles. Les acheteurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Le [illegible] devra être vendu conformément au plan de J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 7 mars 1878.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—ASSISTEZ A CETTE VENTE ET SOYEZ CONVAINCU QU'ELLE DOIT AVOIR LIEU SANS LIMITE NI RESERVE AUCUNE.

5 mars.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 12 juillet 1876.

Donnons loi votée par le Congrès et approuvée par le Président en Convention sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'annonces, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, [illegible] à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires [illegible], seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de la 3e classe pourra écrire au dos son nom, ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications régulières envoyés à des abonnés réguliers pourront indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales et circulaires non cachetées pourront être écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de la classe, ainsi que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé d'avance [illegible] un cent par once ou fraction d'once.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Seconde et dernière adjudication, à 12 mois de crédit.
—De—
Deux îlots de choix pour jardiniers et laitiers,
Dans le deuxième district.
Succession de L. F. Génédre et Leonce J. J. Abat Nos 28,344 et 28,560—
Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau No 21 de la rue du Camp.—Le SAMEDI, 30 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et en conformité d'un ordre de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1877 et du 6 janvier 1878 et rendus dans la susdite succession,—les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un certain îlot situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 168, compris entre les rues Bienville, Conti, Clarke et Dorgenois, d'après un plan de G. T. Dunbar, daté du 12 décembre 1868. Le dit îlot est divisé en 30 terrains—Nos 1 à 28 inclusivement.

2o. Un autre carré d'îlot situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues St-Louis, Conti, Clarke et Génois, composé de 29 lots de No 1 à 29, inclusivement, selon le plan de G. T. Dunbar, daté du 12 décembre 1868, une copie duquel est déposée au 19 février 1869, les deux dits carrés mesure 277 pieds 1 pouce, 1 ligne de façade sur les rues St Louis et Conti, et 286 pieds 2 pouces sur les rues Clarke et Génois, et est désigné par le No 167 sur le dit plan de Dunbar et par le No 468 sur le nouveau plan de la ville.

La valeur estimée de la propriété ci-dessus ayant n'ayant pas été atteinte à la première offre, la propriété sera vendue adjugée au dernier et plus haut enchérisseur aux conditions suivantes: Un crédit de 12 mois en billets souscrits par l'acquéreur avec endossement approuvé, spécialement garanti par hypothèque et le privilège du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour collection, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1878, en sus du prix d'adjudication.

L'acquéreur devant payer comptant l'encanteur et les frais d'annonces montant à déduire du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

[illegible] 16 déc—16 au jour.

Cottage de style moderne en bois pour résidence avec jardin dans le 2d district.
Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 21 rue du Camp.—Le SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu le cottage de style moderne en bois, à un étage, avec une entrée très agréable pour résidence, désigné par le No 65 rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Gayoso et Johnson, connu comme l'ancienne résidence de Victor Génédre qui l'a fait bâtir d'une manière substantielle. Cette maison offre tout le confort imaginable et a été construite en bois de cyprès. Elle renferme un vestibule, un magnifique grand salon, une salle à manger, quatre chambres à coucher, cuisine [illegible], ayant deux vastes cabinets, [illegible], [illegible], 2 bouches, [illegible], citerne, [illegible], puits, écurie, lavoir, poulailler, cave, jardin et verger. Le terrain a environ 42 pieds de face à la rue Dumaine, sur environ 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Pour les dimensions voir les plans à la vente.

Conditions: Un demi ou un tiers comptant et le reste à un à deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de polices d'assurance et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878, en sus du prix d'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. Fahey, notaire.

1er mars—2, 3, 9 mars jusqu'au jour

Pharmacie bien connue.
Agréable cottage en bois rue de l'Esplanade, dans un des plus charmants voisinages de ce quartier.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 21 de la rue du Camp.—SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement pour payer une hypothèque, le cottage en bois désigné par les Nos 331 et 333 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Tonti et Rocheblave. La propriété comprend deux grands terrains ayant chacun environ 31 pieds de face à la rue de l'Esplanade et au Chemin du Bayou, sur une profondeur irrégulière. Voir le plan à la vente pour les dimensions, la situation et le voisinage. Les personnes qui occupent actuellement la maison la louent en la prenant à bail si les acquéreurs ne désirent pas l'occuper eux-mêmes. Conditions: la moitié ou le tiers comptant, le reste à un, ou un et deux ans de crédit au choix des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses ordinaires de 8 p. cent d'intérêt l'an, 5 p. cent honoraires d'avocat, transfert de polices d'assurance et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878 en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er mars—4,2,9,16mrs

Vente positive de l'élégante résidence en briques avec jardin, No 71 rue Esplanade, entre Royale et Bourbon, et de l'excellent emplacement pour affaires, savoir: Le magasin en briques à trois étages, No 60 rue Chartres, entre Bienville et Conti, s'étendant jusqu'au Passage de la Bourse. Conditions faciles et longs crédits.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 21 de la rue du Camp.—SAMEDI, 16 mars 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement:

1o. La magnifique résidence en briques à trois étages, avec jardin et dépendances, connue comme la résidence de Mme A. B Bloche et désignée par le No 71 rue de l'Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Bourbon et Paix. La propriété comprend près de trois terrains et une façade totale sur la rue de l'Esplanade d'environ 70 pieds sur une profondeur de 128 pieds. La maison est à la fois solide et élégante, vaste et sèche et il n'en est pas de supérieure dans le voisinage, situé comme elle l'est dans un magnifique quartier. Elle convient éminemment soit à une famille de première classe, soit à une institution scolaire ou autre.

Les personnes désirant examiner la propriété peuvent le faire tous les jours, de midi à 2 heures, le dimanche excepté.

2o. L'édifice excellent pour affaires de l'ancienne maison Bloche & Lêpinasse, occupée actuellement par la Crescent Silver Manufacturing Co., désigné par le No 60 rue de Chartres et Passage de la Bourse.

Le terrain a 24 pieds, 1 pouce de face à la rue de Chartres et au Passage de la Bourse, sur une profondeur de 165 pieds, 1 pouces, 2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magasin à trois étages en briques à 4 étages, propre au commerce en gros et en détail.

Conditions—Un tiers ou un quart comptant, le reste à un et deux, ou un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses ordinaires de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, et paiement par l'acquéreur des taxes dues en 1878, en sus du prix d'adjudication. Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel.

1 mars—1, 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23 au 30.

RAPPORT ANNUEL
—DU—
Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.

(Pour l'année expirée le 30 juin 1877.)

[illegible]

AUG. SALAUN, président.
[illegible], vice-président.
A. [illegible], secrétaire et trésorier.
EUGENE P. ABRIA.
P. O. KORNHOSE.
L. GERE.
PAUL BLANC.
J. B. [illegible].
J. T. WINNEMORE.
GEO. B. FORSTALL.
L. GUGULLE.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DEPART.

Mr. RIVERA,
BIJOUTIER.
ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE

OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que:
MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillons.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à vases pour portraits.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot de PARURES en or.
Un lot de BRACELETS assortis.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
Dés en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.
Le tout sera vendu à [illegible] pour cent [illegible] du prix coûtant.

Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.

Le magasin sera à louer à partir du 1er de Mai 1878. [illegible]